

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 10

L'an deux mil vingt-deux

Le 11 juillet à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. BOIVENT Sébastien, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 4 juillet 2022

PRESENTS : MMES GUÉRIN – LESENNE – POT – SCHROEDER – TABEL

MM BOISSIER DESCOMBES – BOIVENT – DESLANDES – SUTRE

EXCUSÉS : MM DESCLIDES – HUBERT

ABSENTS : MME STAËL – MM JUANOLA – LEROY

POUVOIR : M DESCLIDES a donné pouvoir à M BOIVENT

Madame TABEL a été nommée secrétaire.

2022-07-04 D

Objet : Tarif transport scolaire 2022-2023

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2016-12-05 D par laquelle la commune de Jauldes a été amenée à reprendre la compétence « transport scolaire » sur son territoire.

Monsieur le Maire rappelle également la délibération n°2021-09-02 D par laquelle le tarif du transport scolaire était fixé à 7,50 € par mois et par enfant.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, en accord avec la commune de Coulgens d'augmenter le tarif à 8,50 € par mois et par enfant pour l'année scolaire 2022-2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et lui donne mandat pour signer les documents nécessaires.

Fait à Jauldes, le 12 juillet 2022

Le Maire

Sébastien BOIVENT



Certifié exécutoire le 13 juillet 2022.